Dimanches du maire et inventaire de nuit aux Bottiers Lavarin

Les Bottiers Lavarin forment un magasin de chaussures et de maroquinerie de Brignoles (Var), situé hors de toute zone touristique ou commerciale : 16 salariés depuis plus de trois ans, directrice Mme Ravel. Le magasin ferme le dimanche : la vente de chaussures ne bénéficie d'aucune dérogation permanente au repos dominical.

Pour les fêtes, le maire a autorisé l'ouverture des commerces de détail de la commune les dimanches 13 et 20 décembre 2026. Quatre vendeurs ont donné leur accord écrit pour y travailler 7 h chacun ; leur taux horaire est de 12,90 € brut. L'inventaire annuel aura lieu le mercredi 30 décembre de 17 h à 22 h 30 avec six salariés, payés eux aussi 12,90 € brut de l'heure. Assistant(e) manager, vous préparez le chiffrage de ces journées.

Document 1 : règles applicables au magasin

Situation	Règle
Dimanches du maire	travail sur la base du volontariat écrit ; rémunération au moins doublée et repos compensateur d'une durée équivalente aux heures travaillées
Travail de nuit	tout travail entre 21 h et 6 h ; contreparties fixées par l'accord d'entreprise : majoration de 20 % des heures de nuit
Charges patronales	42 % du salaire brut (taux simplifié)

Annexe 1 (montants en euros à deux décimales, heures à une décimale)

Question	Réponse
Nombre maximal de dimanches du maire par an	
Rémunération brute d'un vendeur pour un dimanche de 7 h (€)	
Rémunération brute des quatre vendeurs pour les deux dimanches (€)	
Coût employeur des deux dimanches (€)	
Heures de repos compensateur dues à chaque vendeur (h)	
Heures de travail de nuit d'un salarié pendant l'inventaire (h)	
Majoration brute de nuit versée aux six salariés de l'inventaire (€)	

Questions d'analyse

Un cinquième vendeur refuse de travailler le dimanche 20 décembre. Mme Ravel :

☐ Peut le sanctionner, puisque l'ouverture du magasin ce dimanche a été autorisée par arrêté du maire
☐ Peut l'y obliger si le planning lui a été remis sept jours à l'avance
☐ Doit respecter son refus : seuls les volontaires ayant donné leur accord écrit travaillent

Justification :

Avec 16 salariés depuis plus de trois ans, le magasin doit notamment :

☐ Avoir un CSE et tenir un DUERP mis à jour au moins une fois par an
☐ Avoir un règlement intérieur, mais pas de CSE, celui-ci n'étant obligatoire qu'à partir de 50 salariés
☐ Avoir un DUERP, mais pas de CSE avant 20 salariés présents

Justification :

Les heures d'inventaire effectuées après 21 h sont :

☐ Du travail de nuit, exceptionnel, qui ouvre droit aux contreparties de l'accord
☐ Des heures ordinaires, car l'inventaire se termine avant minuit
☐ Du travail de nuit seulement si l'inventaire dure plus de trois heures

Justification :